




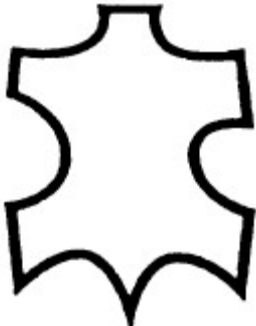
Annexe I

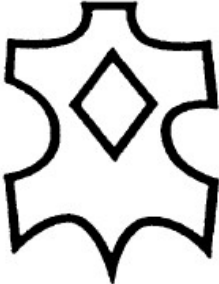
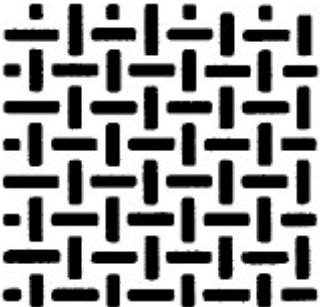

1. Définition des parties de la chaussure et des articles similaires et pictogrammes ou indications textuelles correspondants

Partie de la chaussure	Pictogramme	Indication textuelle
a) Tige La partie supérieure de la chaussure et l'article similaire qui est attachée à la semelle.		Tige
b) Doublure et semelle de propreté : Il s'agit de la partie intérieure de la chaussure qui est attachée à la semelle et la partie du bas de la chaussure visible de l'intérieur et sur laquelle le pied repose directement.		Doublure et semelle de propreté
c) Semelle extérieure d'usure : - Il s'agit de partie inférieure de la chaussure, exposée directement à l'usure au cours de la marche, et qui est attachée à la tige et à la doublure.		Semelle extérieure d'usure

2. Définition des matériaux et symboles correspondants :

Les pictogrammes concernant les matériaux doivent apparaître sur l'étiquette à proximité de ceux concernant les 3 parties de la chaussure et des articles similaires.

Partie de la chaussure	Pictogramme	Indication textuelle
a) Cuir Une peau d'animal qui conserve ses propriétés fibreuses d'origine d'une manière ou d'une autre a été tannée pour devenir imputrescible même après un traitement à l'eau. Si la peau est recouverte d'une couche de surface ou d'une couche de finition, l'épaisseur de cette couche ne doit pas dépasser 0,15 mm.		Cuir

	Pictogramme	Indication textuelle
b) Cuir enduit : Cuir avec une couche d'enduction dont l'épaisseur ne dépasse pas le tiers (1/3) de l'épaisseur totale du produit de la couche mais supérieure à 0,15 mm.		Cuir enduit
c) Tissus : - Tissu naturel ou synthétique et non-tissé dont la teneur en fibres textiles est d'au moins de 80% de son poids.		Tissus
d) Autres matériaux		Autres matériaux